

*Questions orales*

Les juristes donnent purement et simplement leur avis juridique, sans se laisser influencer par la politique gouvernementale ni, encore, les directives ou les orientations du gouvernement. Le procureur général a demandé au tribunal de reporter l'audition de cet appel jusqu'à ce que le Parlement se soit prononcé, afin que l'affaire puisse être entendue dans un contexte législatif. Voilà ce qu'il a demandé au tribunal qui lui a opposé une fin de non-recevoir. L'affaire suit donc maintenant son cours.

\* \* \*

● (1500)

### LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

#### LES SERVICES DE TÉLÉDISTRIBUTION DANS LA VALLÉE DU FRASER

**M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications.

Les entreprises de télédistribution dans la vallée du Fraser ont avisé leurs abonnés qu'ils allaient bientôt recevoir de nouveaux services. Elles les ont aussi informés qu'elles augmenteraient les tarifs afin de couvrir les coûts associés aux trois nouvelles stations qui seront arbitrairement ajoutées au service de télédistribution.

Étant donné qu'un grand nombre de mes électeurs, et particulièrement les personnes âgées dans la vallée du Fraser et certainement d'autres régions du pays, ne veulent pas capter ces nouvelles stations, la ministre pourrait-elle demander au CRTC de réévaluer immédiatement les changements proposés?

**L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications):** Monsieur le Président, le CRTC a accepté, en novembre dernier, d'accorder des licences pour la distribution de nouveaux services spécialisés. Il a entre autres approuvé un système d'imposition des nouveaux tarifs.

A l'époque, le CRTC a également indiqué qu'il reviendrait aux entreprises de télédistribution de transmettre ces services, qui ne seraient toutefois pas obligatoires. En d'autres mots, les télédistribeurs offriraient ces services si la demande dans leur marché local était suffisante.

Après avoir effectué une étude, le CRTC a aussi fait savoir que le taux global d'augmentation des tarifs ne lui semblait pas excessif. Le gouvernement, en réponse aux nombreuses demandes qu'il a reçues concernant ces services, n'a pas cru bon en janvier dernier de modifier la décision.

**M. le Président:** Le député de Prince-Albert, une seule question je vous prie.

### LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

#### L'AVENIR DE CERTAINS BUREAUX RÉGIONAUX EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, le gouvernement continue à réduire les services pour les régions rurales et éloignées du Canada.

**M. Crosbie:** Quelle stupidité.

**M. Hovdebo:** Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Nous avons vu une réduction des services dans le domaine des postes et celui des transports. Maintenant, nous venons d'apprendre que le ministère de l'Expansion industrielle régionale a l'intention de fermer ses bureaux à Prince-Albert et à La Ronge, en Saskatchewan, ainsi qu'à Prince George, en Colombie-Britannique. Ces bureaux administrent les accords spéciaux de l'ARDA et les accords auxiliaires de développement économique régional.

Au lieu de forcer les gens du Nord à voyager de nombreux milles pour se rendre à d'autres bureaux où ils pourront demander ces services, pourquoi le ministre ne s'engage-t-il pas, aujourd'hui, à maintenir ces bureaux tant que les programmes existent?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, je voudrais simplement rassurer mon collègue et lui dire que ce que le gouvernement cherche à faire dans le domaine du développement régional, c'est décentraliser la prise des décisions de sorte que les régions puissent décider des questions qui les touchent.

C'est ce que nous avons fait avec le Bureau de diversification économique de l'Ouest et l'Agence de l'Atlantique, et également avec le nord de l'Ontario et le Québec. C'est l'esprit dans lequel fonctionne l'ensemble du programme.

Je serai heureux de me pencher sur ces trois cas particuliers, mais je peux affirmer à mon collègue que la décentralisation de la prise de décisions s'intègre parfaitement à la direction que nous donnons à notre action.

**M. le Président:** Je tiens à informer la Chambre qu'il y aura une unique question émanant du député d'Etobicoke-Nord. Et ensuite, comme cela a été convenu je pense entre les députés, il y aura une déclaration du ministre du Commerce extérieur avant que nous ne passions aux affaires courantes. Le député d'Etobicoke-Nord.